

Journal officiel

des Communautés européennes

ISSN 0378-7060

L 277

43^e année

30 octobre 2000

Édition de langue française

Législation

Sommaire

I Actes dont la publication est une condition de leur applicabilité

- ★ **Directive 2000/63/CE de la Commission du 5 octobre 2000 modifiant la directive 96/77/CE établissant des critères de pureté spécifiques pour les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants⁽¹⁾** 1

2

⁽¹⁾ Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.

FR

Les actes dont les titres sont imprimés en caractères maigres sont des actes de gestion courante pris dans le cadre de la politique agricole et ayant généralement une durée de validité limitée.

Les actes dont les titres sont imprimés en caractères gras et précédés d'un astérisque sont tous les autres actes.

I

(Actes dont la publication est une condition de leur applicabilité)

DIRECTIVE 2000/63/CE DE LA COMMISSION**modifiant la directive 96/77/CE du 5 octobre 2000 établissant des critères de pureté spécifiques pour les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu la directive 89/107/CEE du Conseil du 21 décembre 1988 relative au rapprochement des législations des États membres concernant les additifs pouvant être employés dans les denrées destinées à l'alimentation humaine⁽¹⁾, modifiée par la directive 94/34/CE du Parlement européen et du Conseil⁽²⁾, et notamment son article 3, paragraphe 3, point a),

après consultation du comité scientifique de l'alimentation humaine,

considérant ce qui suit:

(1) Il est nécessaire d'établir des critères de pureté spécifiques pour tous les additifs autres que les colorants et les édulcorants mentionnés dans la directive 95/2/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 février 1995 concernant les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants⁽³⁾, modifiée en dernier lieu par la directive 98/72/CE⁽⁴⁾.

(2) La directive 96/77/CE de la Commission du 2 décembre 1996 établissant des critères de pureté spécifiques pour les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants⁽⁵⁾, modifiée par la directive 98/86/CE⁽⁶⁾, a fixé des critères de pureté pour un certain nombre d'additifs alimentaires. Il faudrait à présent compléter cette directive avec les critères de pureté pour les additifs alimentaires restants mentionnés dans la directive 95/2/CE.

(3) Il est nécessaire, compte tenu de l'évolution technique, de modifier les critères de pureté définis dans la directive 96/77/CE pour le butylhydroxyanisol (BHA) et d'adapter ladite directive en conséquence.

(4) Il est nécessaire de tenir compte des spécifications et des techniques d'analyse relatives aux additifs qui figurent dans le *Codex Alimentarius*, telles qu'elles ont été rédigées par le comité mixte FAO/OMS d'experts sur les additifs alimentaires (CMEAA).

(5) Les additifs alimentaires, s'ils sont issus de méthodes de production ou de matières premières significativement différentes de celles couvertes par l'évaluation du comité scientifique de l'alimentation humaine ou s'ils diffèrent de ceux mentionnés dans la présente directive, devraient être soumis audit comité en vue d'une évaluation de leur sécurité, une attention particulière étant accordée aux critères de pureté.

(6) Les mesures prévues par la présente directive sont conformes à l'avis du comité permanent des denrées alimentaires,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DIRECTIVE:

Article premier

La directive 96/77/CE est modifiée comme suit:

- 1) à l'annexe, le texte relatif au E 320 — butylhydroxyanisol (BHA) est remplacé par le texte de l'annexe I de la présente directive;
- 2) l'annexe est complétée par le texte de l'annexe II de la présente directive.

(1) JO L 40 du 11.2.1989, p. 27.

(2) JO L 237 du 10.9.1994, p. 1.

(3) JO L 61 du 18.3.1995, p. 1.

(4) JO L 295 du 4.11.1998, p. 18.

(5) JO L 339 du 30.12.1996, p. 1.

(6) JO L 334 du 9.12.1998, p. 1.

Article 2

1. Les États membres mettent en vigueur les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour se conformer à la présente directive avant le 31 mars 2001. Ils en informent immédiatement la Commission.

2. Lorsque les États membres adoptent ces dispositions, celles-ci contiennent une référence à la présente directive ou sont accompagnées d'une telle référence lors de leur publication officielle. Les modalités de cette référence sont arrêtées par les États membres.

3. Les produits mis sur le marché ou étiquetés avant le 31 mars 2001 qui ne sont pas conformes à la présente directive peuvent être vendus jusqu'à épuisement des stocks.

Article 3

La présente directive entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Article 4

Les États membres sont destinataires de la présente directive.

Fait à Bruxelles, le 5 octobre 2000.

Par la Commission

David BYRNE

Membre de la Commission

ANNEXE I

«E 320 BUTYLHYDROXYANISOL (BHA)

Synonymes

BHA

Définition*Dénominations chimiques*3-*tert*-butyl-4-hydroxyanisoleMélange de 2-*tert*-butyl-4-hydroxyanisole et 3-*tert*-butyl-4-hydroxyanisole**EINECS**

246-563-8

*Formule chimique*C₁₁H₁₆O₂*Poids de formule*

180,25

*Composition*Pas moins de 98,5 % de C₁₁H₁₆O₂ et pas moins de 85 % de l'isomère 3-*tert*-butyl-4-hydroxyanisole*Description*

Cristaux blancs ou légèrement jaunâtres ou solide d'aspect cireux à légère odeur aromatique

Identification

A. Solubilité

Insoluble dans l'eau, facilement soluble dans l'éthanol

B. Intervalle de fusion

Entre 48 °C et 63 °C

C. Réaction colorée

Test positif pour les groupes phénol

Pureté

Cendres sulfatées

Pas plus de 0,05 % après calcination à 800 ± 25 °C

Impuretés phénoliques

Pas plus de 0,5 %

Absorption spécifique E_{1cm}^{1%}E_{1cm}^{1%} (290 nm) pas moins de 190 et pas plus de 210Absorption spécifique E_{1cm}^{1%}E_{1cm}^{1%} (228 nm) pas moins de 326 et pas plus de 345

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 5 mg/kg

Mercure

Pas plus de 1 mg/kg»

ANNEXE II

«POLYÉTHYLÈNE GLYCOL 6000**Synonymes**

PEG 6000

Définition

Le polyéthylène glycol 6000 est un mélange de polymères de formule générale H-(OCH₂-CH₂)-OH correspondant à une masse moléculaire relative moyenne d'environ 6 000

Formule chimique

(C₂H₄O)_n H₂O (n = nombre d'unités d'oxyde d'éthylène correspondant à un poids moléculaire de 6000, soit environ 140)

Poids moléculaire

5 600 à 7 000

Composition

Pas moins de 90,0 % et pas plus de 110,0 %

Description

Un solide blanc ou presque blanc ayant l'aspect de la cire ou de la paraffine

Identification

A. Solubilité

Très soluble dans l'eau et le chlorure de méthylène
Pratiquement insoluble dans l'alcool, dans l'éther et dans les huiles grasses et minérales

B. Intervalle de fusion

Entre 55 ° et 61 °C

Pureté

Viscosité

Entre 0,220 et 0,275 kgm⁻¹s⁻¹ à 20 °C

Indice d'hydroxyle

Entre 16 et 22

Cendres sulfatées

Pas plus de 0,2 %

Oxyde d'éthylène

Pas plus de 1 mg/kg

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 5 mg/kg

E 296 ACIDE MALIQUE**Synonymes**

Acide DL-malique

Définition*Dénomination chimique*

Acide DL-malique, acide hydroxybutanedioïque, acide hydroxysuccinique

EINECS

230-022-8

*Formule chimique*C₄H₆O₅*Poids moléculaire*

134,09

Composition

Pas moins de 99,0 %

Description

Poudre cristalline ou granules de couleur blanche ou presque blanche

Identification

- A. Intervalle de fusion entre 127 ° et 132 °C
- B. Test positif de recherche du malate
- C. Les solutions de cette substance sont optiquement inactives à toute concentration

Pureté

Cendres sulfatées	Pas plus de 0,1 %
Acide fumarique	Pas plus de 1,0 %
Acide maléique	Pas plus de 0,05 %
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Mercuré	Pas plus de 1 mg/kg

E 297 ACIDE FUMARIQUE**Définition**

<i>Dénomination chimique</i>	Acide trans-butène-dioïque, acide trans-1,2-éthylène-dicarboxylique
EINECS	203-743-0
<i>Formule chimique</i>	C ₄ H ₄ O ₄
<i>Poids moléculaire</i>	116,07
<i>Composition</i>	Pas moins de 99,0 % sur la base anhydre
<i>Description</i>	Poudre cristalline ou granules de couleur blanche

Identification

- A. Intervalle de fusion
- B. Tests positifs de recherche de doubles liaisons et d'acide 1,2-dicarboxylique
- C. pH d'une solution à 0,05 % à 25 °C

286-302 °C (capillaire fermé, chauffage rapide)

3,0-3,2

Pureté

Perte par déshydratation	Pas plus de 0,5 % (120 °C, 4 heures)
Cendres sulfatées	Pas plus de 0,1 %
Acide maléique	Pas plus de 0,1 %
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Mercuré	Pas plus de 1 mg/kg

E 343 (i) PHOSPHATE MONOMAGNÉSIQUE**Synonymes**

Dihydrogéno-phosphate de magnésium
Phosphate de magnésium monobasique
Orthophosphate monomagnésique

Définition*Dénomination chimique*

Dihydrogéno-monophosphate monomagnésique

EINECS

236-004-6

Formule chimique $Mg(H_2PO_4)_2 \cdot nH_2O$ (où n = 0 à 4)*Poids moléculaire*

218,30 (anhydre)

Composition

Pas moins de 51,0 % après calcination

Description

Poudre cristalline blanche, inodore, légèrement soluble dans l'eau

Identification

A. Tests positifs de recherche du magnésium et du phosphate

B. Teneur en MgO

Pas moins de 21,5 % après calcination

Pureté

Fluorures

Pas plus de 10 mg/kg (exprimés en fluor)

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 4 mg/kg

Cadmium

Pas plus de 1 mg/kg

Mercure

Pas plus de 1 mg/kg

E 343 (ii) PHOSPHATE DIMAGNÉSIQUE**Synonymes**

Hydrogéno-phosphate de magnésium
Phosphate de magnésium dibasique
Orthophosphate dimagnésique
Phosphate de magnésium secondaire

Définition*Dénomination chimique*

Hydrogéno-monophosphate dimagnésique

EINECS

231-823-5

Formule chimique $MgHPO_4 \cdot nH_2O$ (où n = 0 — 3)*Poids moléculaire*

120,30 (anhydre)

Composition

Pas moins de 96 % après calcination

Description

Poudre cristalline blanche, inodore, légèrement soluble dans l'eau

Identification

- A. Tests positifs de recherche du magnésium et du phosphate
- B. Teneur en MgO

Pas moins de 33,0 % sur la base anhydre

Pureté

Fluorures

Pas plus de 10 mg/kg (exprimés en fluor)

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 4 mg/kg

Cadmium

Pas plus de 1 mg/kg

Mercure

Pas plus de 1 mg/kg

E 350 (i) MALATE DE SODIUM**Synonymes**

Sel sodique de l'acide malique

Définition

Dénomination chimique

DL-malate disodique, sel disodique de l'acide hydroxybutanedioïque

Formule chimique

Hémihydrate: $C_4H_4Na_2O_5 \cdot \frac{1}{2}H_2O$

Trihydrate: $C_4H_4Na_2O_5 \cdot 3H_2O$

Poids moléculaire

Hémihydrate: 187,05

Trihydrate: 232,10

Composition

Pas moins de 98,0 % sur la base anhydre

Description

Poudre cristalline ou grumeaux de couleur blanche

Identification

- A. Tests positifs de recherche de l'acide 1,2-dicarboxylique et du sodium
- B. Formation de colorant azoïque
- C. Solubilité

Positive

Facilement soluble dans l'eau

Pureté

Perte par déshydratation

Pas plus de 7,0 % (130 °C, 4 heures) pour la formule hémihydratée ou 20,5 %-23,5 % (130 °C, 4 heures) pour la formule trihydratée

Alcalinité

Pas plus de 0,2 % exprimé en Na_2CO_3

Acide fumarique

Pas plus de 1,0 %

Acide maléique

Pas plus de 0,05 %

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 5 mg/kg

Mercure

Pas plus de 1 mg/kg

E 350 (ii) MALATE ACIDE DE SODIUM**Synonymes**

Sel monosodique de l'acide DL-malique

Définition*Dénomination chimique*

DL-malate monosodique, 2-DL-hydroxy-succinate monosodique

Formule chimique $C_4H_5NaO_5$ *Poids moléculaire*

156,07

Composition

Pas moins de 99,0 % sur la base anhydre

Description

Poudre blanche

Identification

A. Tests positifs de recherche de l'acide 1,2-dicarboxylique et du sodium

B. Formation de colorant azoïque

Positive

Pureté

Perte par déshydratation

Pas plus de 2,0 % (110 °C, 3 heures)

Acide maléique

Pas plus de 0,05 %

Acide fumarique

Pas plus de 1,0 %

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 5 mg/kg

Mercure

Pas plus de 1 mg/kg

E 351 MALATE DE POTASSIUM**Synonymes**

Sel de potassium de l'acide malique

Définition*Dénomination chimique*

DL-malate dipotassique, sel dipotassique de l'acide hydroxybutanedioïque

Formule chimique $C_4H_4K_2O_5$ *Poids moléculaire*

210,27

Composition

Pas moins de 59,5 %

Description

Solution aqueuse incolore ou presque incolore

Identification

A. Tests positifs de recherche de l'acide 1,2-dicarboxylique et du potassium

B. Formation de colorant azoïque

Positive

Pureté

Alcalinité	Pas plus de 0,2 % exprimé en K_2CO_3
Acide fumarique	Pas plus de 1,0 %
Acide maléique	Pas plus de 0,05 %
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Mercure	Pas plus de 1 mg/kg

E 352 (i) MALATE DE CALCIUM**Synonymes**

Sel de calcium de l'acide malique

Définition

<i>Dénomination chimique</i>	DL-malate de calcium, calcium- α -hydroxysuccinate, sel de calcium de l'acide hydroxybutanedioïque
<i>Formule chimique</i>	$C_4H_5CaO_5$
<i>Poids moléculaire</i>	172,14
<i>Composition</i>	Pas moins de 97,5 % sur la base anhydre
<i>Description</i>	Poudre blanche

Identification

A. Tests positifs de recherche du malate, de l'acide 1,2-dicarboxylique et du calcium	
B. Formation de colorant azoïque	Positive
C. Solubilité	Légèrement soluble dans l'eau

Pureté

Perte par déshydratation	Pas plus de 2 % (100 °C, 3 heures)
Alcalinité	Pas plus de 0,2 % exprimé en $CaCO_3$
Acide maléique	Pas plus de 0,05 %
Acide fumarique	Pas plus de 1,0 %
Fluorures	Pas plus de 30 mg/kg
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Mercure	Pas plus de 1 mg/kg

E 352 (ii) MALATE ACIDE DE CALCIUM**Synonymes**

Sel monocalcique de l'acide DL-malique

Définition*Dénomination chimique*

DL-malate monocalcique, 2-DL-hydroxysuccinate monocalcique

Formule chimique $(C_4H_5O_5)_2Ca$ *Composition*

Pas moins de 97,5 % sur la base anhydre

Description

Poudre blanche

Identification

A. Tests positifs de recherche de l'acide 1,2-dicarboxylique et du calcium

B. Formation de colorant azoïque

Positive

Pureté

Perte par déshydratation

Pas plus de 2,0 % (110 °C, 3 heures)

Acide maléique

Pas plus de 0,05 %

Acide fumarique

Pas plus de 1,0 %

Fluorures

Pas plus de 30 mg/kg

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 5 mg/kg

Mercure

Pas plus de 1 mg/kg

E 355 ACIDE ADIPIQUE**Définition***Dénomination chimique*

Acide hexanedioïque, acide 1,4-butanedicarboxylique

EINECS

204-673-3

Formule chimique $C_6H_{10}O_4$ *Poids moléculaire*

146,14

Composition

Pas moins de 99,6 %

Description

Cristaux ou poudre cristalline inodores, de couleur blanche

Identification

A. Intervalle de fusion

151,5-154,0 °C

B. Solubilité

Légèrement soluble dans l'eau. Facilement soluble dans l'éthanol

Pureté

Eau	Pas plus de 0,2 % (Karl Fischer)
Cendres sulfatées	Pas plus de 20 mg/kg
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Mercure	Pas plus de 1 mg/kg

E 363 ACIDE SUCCINIQUE**Définition**

<i>Dénomination chimique</i>	Acide butanedioïque
EINECS	203-740-4
<i>Formule chimique</i>	C ₄ H ₆ O ₄
<i>Poids moléculaire</i>	118,09
<i>Composition</i>	Pas moins de 99,0 %
<i>Description</i>	Cristaux incolores ou blancs, inodores

Identification

A. Intervalle de fusion	Entre 185,0 et 190,0 °C
-------------------------	-------------------------

Pureté

Résidu de calcination	Pas plus de 0,025 % (800 °C, 15 minutes)
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Mercure	Pas plus de 1 mg/kg

E 380 CITRATE DE TRIAMMONIUM**Synonymes**

Citrate d'ammonium tribasique

Définition

<i>Dénomination chimique</i>	Sel de triammonium d'acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique
EINECS	222-394-5
<i>Formule chimique</i>	C ₆ H ₁₇ N ₃ O ₇
<i>Poids moléculaire</i>	243,22
<i>Composition</i>	Pas moins de 97,0 %
<i>Description</i>	Cristaux ou poudre de couleur blanche à blanc cassé

Identification

- A. Tests positifs de recherche de l'ammonium et du citrate
- B. Solubilité

Facilement soluble dans l'eau

Pureté

- Oxalate
- Arsenic
- Plomb
- Mercure

Pas plus de 0,04 % (exprimés en acide oxalique)

Pas plus de 3 mg/kg

Pas plus de 5 mg/kg

Pas plus de 1 mg/kg

E 452 (iii) POLYPHOSPHATE CALCO-SODIQUE**Synonymes**

Polyphosphate calco-sodique, vitreux

Définition*Dénomination chimique*

Polyphosphate calco-sodique

EINECS

233-782-9

Formule chimique $(\text{NaPO}_3)_n \text{CaO}$ où n vaut habituellement 5*Composition*Pas moins de 61 % et pas plus de 69 % exprimés en P_2O_5 *Description*

Cristaux blancs vitreux, sphères

Identification

- A. pH d'une boue de 1 % m/m
- B. Teneur en CaO

Environ 5 à 7

7-15 % m/m

Pureté

- Fluorures
- Arsenic
- Plomb
- Cadmium
- Mercure

Pas plus de 10 mg/kg

Pas plus de 3 mg/kg

Pas plus de 4 mg/kg

Pas plus de 1 mg/kg

Pas plus de 1 mg/kg

E 459 BÊTA-CYCLODEXTRINE**Définition**

La bêta-cyclodextrine est un saccharide cyclique non réducteur composé de sept unités D-glucopyranosyl reliées en alpha-1,4. Le produit est obtenu par l'action de l'enzyme cycloglycosyltransférase (CGTase) produite par *Bacillus circulans* sur de l'amidon partiellement hydrolysé

Dénomination chimique

Cycloheptaamylose

EINECS

231-493-2

Formule chimique $(\text{C}_6\text{H}_{10}\text{O}_5)_7$

<i>Poids moléculaire</i>	1135
<i>Composition</i>	Pas moins de 98,0 % de (C ₆ H ₁₀ O ₅) ₇ sur la base anhydre
<i>Description</i>	Solide cristallin blanc ou presque blanc, pratiquement inodore
Identification	
A. Solubilité	Faiblement soluble dans l'eau; facilement soluble dans l'eau chaude; légèrement soluble dans l'éthanol
B. Rotation spécifique	[α] ²⁵ _D : + 160° à + 164° (solution 1 %)
C. Absorption des infrarouges	Le spectre d'absorption des infrarouges d'une dispersion de la substance testée dans du bromure de potassium correspond à celui d'un standard de référence
Pureté	
Eau	Pas plus de 14 % (méthode de Karl Fischer)
Autres cyclodextrines	Pas plus de 2 % sur la base anhydre
Solvants résiduels (toluène et trichloroéthylène)	Pas plus de 1 mg/kg pour chaque solvant
Matières réductrices	Pas plus de 1 % (exprimé en glucose)
Cendres sulfatées	Pas plus de 0,1 %
Arsenic	Pas plus de 1 mg/kg
Plomb	Pas plus de 1 mg/kg

E 468 CARBOXYMÉTHYLCELLULOSE DE SODIUM RÉTICULÉE

Synonymes	Carboxyméthylcellulose réticulée CMC réticulée CMC sodique réticulée Gomme cellulosique réticulée
Définition	La carboxyméthylcellulose de sodium réticulée est le sel de sodium de cellulose partiellement O-carboxyméthylée réticulée thermiquement
<i>Dénomination chimique</i>	Sel de sodium de l'éther carboxyméthyle de cellulose réticulé
<i>Formule chimique</i>	Les polymères contiennent des unités d'anhydroglucoses substitués avec la formule générale suivante: C ₆ H ₇ O ₂ (OR ₁)(OR ₂)(OR ₃) où R ₁ , R ₂ et R ₃ peuvent être: — H — CH ₂ COONa — CH ₂ COOH
<i>Description</i>	Poudre inodore de couleur blanche à blanc cassé, légèrement hygroscopique

Identification

- A. Ajouter 1 g de l'échantillon à 100 ml d'une solution contenant 4 mg/kg de bleu de méthylène, secouer et laisser reposer. La substance à examiner absorbe le bleu de méthylène et se dépose sous forme de masse bleue fibreuse
- B. Ajouter 1 g de l'échantillon à 50 ml d'eau et secouer. Transférer 1 ml du mélange dans un tube à essai, ajouter 1 ml d'eau et 0,05 ml d'une solution fraîchement préparée d'alpha-naphtol dans du méthanol à 40 g/l. Incliner le tube à essai et introduire prudemment le long du tube 2 ml d'acide sulfurique de manière à ce qu'il forme une couche inférieure. L'interface se colore en rouge pourpre
- C. Réaction semblable à celle du sodium

Pureté

Perte par déshydratation	Pas plus de 6 % (105 °C, 3 heures)
Substances hydrosolubles	Pas plus de 10 %
Degré de substitution	Pas moins de 0,2 et pas plus de 1,5 groupement carboxyméthyle par unité d'anhydroglucose
pH d'une solution à 1 %	Pas moins de 5,0 et pas plus de 7,0
Teneur en sodium	Pas plus de 12,4 % sur la base anhydre
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Cadmium	Pas plus de 1 mg/kg
Mercure	Pas plus de 1 mg/kg

E 469 CARBOXYMÉTHYLCELLULOSE HYDROLYSÉE DE MANIÈRE ENZYMATIQUE**Synonymes**

Carboxyméthylcellulose de sodium hydrolysée de manière enzymatique

Définition

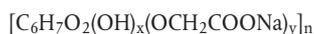
La carboxyméthylcellulose hydrolysée de manière enzymatique est obtenue à partir de carboxyméthylcellulose par digestion enzymatique avec une cellulase produite par *Trichoderma longibrachiatum* (anciennement *T. reesei*)

Dénomination chimique

Carboxyméthylcellulose, sodium, partiellement hydrolysée de manière enzymatique

Formule chimique

Sels de sodium de polymères contenant des unités d'anhydroglucoses substitués avec la formule générale suivante:



où n est le degré de polymérisation

$$x = 1,50 \text{ à } 2,80$$

$$y = 0,2 \text{ à } 1,50$$

$$x + y = 3,0$$

(y = degré de substitution)

Poids de formule

178,14 lorsque y = 0,20

282,18 lorsque y = 1,50

Macromolécules: Pas moins de 800 (n autour de 4)

<i>Composition</i>	Pas moins de 99,5 %, y compris les mono- et disaccharides, sur la base de la matière sèche
<i>Description</i>	Poudre granuleuse ou fibreuse, légèrement hygroscopique, inodore, blanche ou légèrement jaunâtre ou grisâtre
Identification	
A. Solubilité	Soluble dans l'eau, insoluble dans l'éthanol
B. Test de la mousse	Secouer vigoureusement une solution à 0,1 % de l'échantillon. Aucune couche de mousse n'apparaît. Ce test permet de distinguer la carboxyméthylcellulose sodique, hydrolysée ou non, des autres éthers de celluloses et des alginates et des gommés naturelles
C. Formation d'un précipité	À 5 ml d'une solution à 0,5 % de l'échantillon ajouter 5 ml d'une solution à 5 % de sulfate de cuivre ou de sulfate d'aluminium. Un précipité apparaît. Ce test permet de distinguer la carboxyméthylcellulose sodique, hydrolysée ou non, des autres éthers de celluloses ainsi que de la gélatine, de la farine de graines de caroube et de la gomme adragante)
D. Réaction colorée	Ajouter 0,5 g de l'échantillon réduit en poudre à 50 ml d'eau en remuant pour provoquer une dispersion uniforme. Continuer à remuer jusqu'à l'obtention d'une solution claire. Diluer 1 ml de cette solution dans un même volume d'eau dans un petit tube à essai. Ajouter 5 gouttes de solution d'essai de 1-naphtol. Incliner le tube et introduire prudemment le long du tube 2 ml d'acide sulfurique de manière à ce qu'il forme une couche inférieure. L'interface se colore en rouge pourpre
E. Viscosité (60 % solides)	Pas moins de 2,500 kgm ⁻¹ s ⁻¹ (à 25 °C) correspondant à un poids moléculaire moyen de 5 000 D
Pureté	
Perte par déshydratation	Pas plus de 12 % (105 °C à poids constant)
Degré de substitution	Pas moins de 0,2 et pas plus de 1,5 groupement carboxyméthyle par unité d'anhydroglucose sur la matière sèche
pH d'une solution colloïdale à 1 %	Pas moins de 6,0 et pas plus de 8,5
Chlorure de sodium et glycolate de sodium	Pas plus de 0,5 % séparément ou ensemble
Activité enzymatique résiduelle	Test positif. La viscosité de la solution d'essai ne subit aucun changement, ce qui indique l'hydrolyse de la carboxyméthylcellulose sodique
Plomb	Pas plus de 3 mg/kg

E 500(i) CARBONATE DE SODIUM**Synonymes**

Carbonate de soude

Définition*Dénomination chimique*

Carbonate de sodium

EINECS

207-838-8

*Formule chimique*Na₂CO₃ · nH₂O (n = 0, 1 ou 10)*Poids moléculaire*

106,00 (anhydre)

*Composition*Pas moins de 99 % de Na₂CO₃ sur la base anhydre*Description*Cristaux incolores ou poudre granuleuse ou cristalline de couleur blanche
La forme anhydre est hygroscopique, la forme décahydrate est efflorescente

Identification

A. Tests positifs de recherche du sodium et du carbonate

B. Solubilité

Facilement soluble dans l'eau. Insoluble dans l'éthanol

Pureté

Perte par déshydratation

Pas plus de 2 % (anhydre), 15 % (monohydrate) ou 55-65 % (décahydrate) (70 °C passant progressivement à 300 °C, à poids constant)

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 5 mg/kg

Mercure

Pas plus de 1 mg/kg

E 500(ii) CARBONATE ACIDE DE SODIUM**Synonymes**

Bicarbonate de sodium, carbonate acide de sodium, bicarbonate de soude

Définition

Dénomination chimique

Carbonate acide de sodium

EINECS

205-633-8

Formule chimique

NaHCO₃

Poids moléculaire

84,01

Composition

Pas moins de 99 % sur la base anhydre

Description

Solides cristallins ou poudre cristalline incolores ou blancs

Identification

A. Tests positifs de recherche du sodium et du carbonate

B. pH d'une solution à 1 %

Entre 8,0 et 8,6

C. Solubilité

Soluble dans l'eau. Insoluble dans l'éthanol

Pureté

Perte par déshydratation

Pas plus de 0,25 % (sur gel de silice pendant 4 heures)

Sels d'ammonium

Aucune odeur d'ammoniac décelable après chauffage

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 5 mg/kg

Mercure

Pas plus de 1 mg/kg

E 500 (iii) SESQUICARBONATE DE SODIUM**Définition***Dénomination chimique*

Monohydrogéo-dicarbonate de sodium

EINECS

208-580-9

Formule chimique $\text{Na}_2(\text{CO}_3) \cdot \text{NaHCO}_3 \cdot 2\text{H}_2\text{O}$ *Poids moléculaire*

226,03

Composition NaHCO_3 entre 35,0 et 38,6 % et Na_2CO_3 entre 46,4 et 50,0 %*Description*

Paillettes, cristaux ou poudre cristalline de couleur blanche

Identification

A. Tests positifs de recherche du sodium et du carbonate

B. Solubilité

Facilement soluble dans l'eau

Pureté

Chlorure de sodium

Pas plus de 0,5 %

Fer

Pas plus de 20 mg/kg

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 5 mg/kg

Mercure

Pas plus de 1 mg/kg

E 501 (i) CARBONATE DE POTASSIUM**Définition***Dénomination chimique*

Carbonate de potassium

EINECS

209-529-3

Formule chimique $\text{K}_2\text{CO}_3 \cdot n\text{H}_2\text{O}$ (n = 0 ou 1,5)*Poids moléculaire*

138,21 (anhydre)

Composition

Pas moins de 99,0 % sur la base anhydre

Description

Poudre blanche, très déliquescente

L'hydrate se présente sous la forme de petits cristaux ou granules blancs, translucides

Identification

A. Tests positifs de recherche du potassium et du carbonate

B. Solubilité

Très soluble dans l'eau. Insoluble dans l'éthanol

Pureté

Perte par déshydratation	Pas plus de 5 % (anhydre) ou 18 % (hydrate) (180 °C, 4 heures)
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Mercure	Pas plus de 1 mg/kg

E 501 (ii) CARBONATE ACIDE DE POTASSIUM**Synonymes**

Bicarbonat de potassium, carbonat de potassium acide

Définition*Dénomination chimique*

Carbonat acide de potassium

EINECS

206-059-0

*Formule chimique*KHCO₃*Poids moléculaire*

100,11

*Composition*Pas moins de 99,0 % et pas plus de 101,0 % KHCO₃ sur la base anhydre*Description*

Cristaux incolores ou poudre ou granules blancs

Identification

A. Tests positifs de recherche du potassium et du carbonate

B. Solubilité

Facilement soluble dans l'eau. Insoluble dans l'éthanol

Pureté

Perte par déshydratation	Pas plus de 0,25 % (sur gel de silice pendant 4 heures)
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Mercure	Pas plus de 1 mg/kg

E 503 (i) CARBONATE D'AMMONIUM**Définition**

Le carbonate d'ammonium est composé de carbamate d'ammonium, de carbonate d'ammonium et de carbonate acide d'ammonium en proportions variables

Dénomination chimique

Carbonat d'ammonium

EINECS

233-786-0

*Formule chimique*CH₆N₂O₂, CH₈N₂O₃ et CH₅NO₃*Poids moléculaire*

Carbamate d'ammonium 78,06; carbonate d'ammonium 98,73; carbonate acide d'ammonium 79,06

*Composition*Pas moins de 30,0 % et pas plus de 34,0 % de NH₃*Description*

Poudre blanche ou solides ou cristaux durs, blancs ou translucides. Exposée à l'air, la substance devient opaque et se transforme finalement en fragments poreux ou en poudre (de bicarbonate d'ammonium) de couleur blanche à cause de la perte d'ammoniac et de dioxyde de carbone

Identification

- A. Tests positifs de recherche de l'ammonium et du carbonate
- B. pH d'une solution à 5 %
- C. Solubilité

Environ 8,6

Soluble dans l'eau

Pureté

- Matières non volatiles
- Chlorures
- Sulfate
- Arsenic
- Plomb
- Mercuré

Pas plus de 500 mg/kg

Pas plus de 30 mg/kg

Pas plus de 30 mg/kg

Pas plus de 3 mg/kg

Pas plus de 5 mg/kg

Pas plus de 1 mg/kg

E 503(ii) CARBONATE ACIDE D'AMMONIUM**Synonymes**

Bicarbonate d'ammonium

Définition

Dénomination chimique

Carbonate acide d'ammonium

EINECS

213-911-5

Formule chimique

CH₅NO₃

Poids moléculaire

79,06

Composition

Pas moins de 99,0 %

Description

Cristaux ou poudre cristalline de couleur blanche

Identification

- A. Tests positifs de recherche de l'ammonium et du carbonate
- B. pH d'une solution à 5 %
- C. Solubilité

Environ 8,0

Facilement soluble dans l'eau. Insoluble dans l'éthanol

Pureté

- Matières non volatiles
- Chlorures
- Sulfate
- Arsenic
- Plomb
- Mercuré

Pas plus de 500 mg/kg

Pas plus de 30 mg/kg

Pas plus de 30 mg/kg

Pas plus de 3 mg/kg

Pas plus de 5 mg/kg

Pas plus de 1 mg/kg

E 507 ACIDE CHLORHYDRIQUE**Synonymes**

Chlorure d'hydrogène, acide muriatique

Définition*Dénomination chimique*

Acide chlorhydrique

EINECS

231-595-7

Formule chimique

HCl

Poids moléculaire

36,46

Composition

L'acide chlorhydrique est disponible dans le commerce à différentes concentrations. L'acide chlorhydrique concentré ne contient pas moins de 35,0 % HCl

Description

Liquide corrosif clair, incolore ou légèrement jaunâtre, dégageant une odeur suffocante

Identification

A. Tests positifs de recherche d'acide et de chlorure

B. Solubilité

Soluble dans l'eau et dans l'éthanol

Pureté

Composés organiques totaux

Composés organiques totaux (non fluorés): pas plus de 5 mg/kg
Benzène: pas plus de 0,05 mg/kg
Composés fluorés (total): pas plus de 25 mg/kg

Matières non volatiles

Pas plus de 0,5 %

Matières réductrices

Pas plus de 70 mg/kg (exprimés en SO₂)

Substances oxydantes

Pas plus de 30 mg/kg (exprimés en Cl₂)

Sulfate

Pas plus de 0,5 %

Fer

Pas plus de 5 mg/kg

Arsenic

Pas plus de 1 mg/kg

Plomb

Pas plus de 1 mg/kg

Mercure

Pas plus de 1 mg/kg

E 509 CHLORURE DE CALCIUM**Définition***Dénomination chimique*

Chlorure de calcium

EINECS

233-140-8

*Formule chimique*CaCl₂ · nH₂O (n = 0, 2 ou 6)*Poids moléculaire*

110,99 (anhydre), 147,02 (dihydrate), 219,08 (hexahydrate)

Composition

Pas moins de 93,0 % sur la base anhydre

Description

Poudre ou cristaux déliquescents hygroscopiques, inodores, de couleur blanche

Identification

- A. Tests positifs de recherche du calcium et du chlorure
- B. Solubilité

Chlorure de calcium anhydre: facilement soluble dans l'eau et l'éthanol
 Dihydrate: facilement soluble dans l'eau, soluble dans l'éthanol
 Hexahydrate: très soluble dans l'eau et l'éthanol

Pureté

- Magnésium et sels alcalins
- Fluorures
- Arsenic
- Plomb
- Mercure

Pas plus de 5 % sur la base anhydre

Pas plus de 40 mg/kg

Pas plus de 3 mg/kg

Pas plus de 10 mg/kg

Pas plus de 1 mg/kg

E 511 CHLORURE DE MAGNÉSIUM**Définition**

Dénomination chimique

Chlorure de magnésium

EINECS

232-094-6

Formule chimique

$MgCl_2 \cdot 6H_2O$

Poids moléculaire

203,30

Composition

Pas moins de 99,0 %

Description

Paillettes ou cristaux très déliquescents, inodores, incolores

Identification

- A. Tests positifs de recherche du magnésium et du chlorure
- B. Solubilité

Très soluble dans l'eau, facilement soluble dans l'éthanol

Pureté

- Ammonium
- Arsenic
- Plomb
- Mercure

Pas plus de 50 mg/kg

Pas plus de 3 mg/kg

Pas plus de 10 mg/kg

Pas plus de 1 mg/kg

E 512 CHLORURE D'ÉTAIN**Synonymes**

Dichlorure d'étain, chlorure stanneux

Définition

Dénomination chimique

Chlorure d'étain dihydraté

EINECS

231-868-0

Formule chimique

$SnCl_2 \cdot 2H_2O$

<i>Poids moléculaire</i>	225,63
<i>Composition</i>	Pas moins de 98,0 %
<i>Description</i>	Cristaux incolores ou blancs Éventuellement une légère odeur d'acide chlorhydrique
Identification	
A. Tests positifs de recherche de l'étain (II) et du chlorure	
B. Solubilité	Eau: soluble dans une quantité d'eau inférieure à son propre poids, mais forme un sel basique insoluble avec l'eau en excès Éthanol: soluble
Pureté	
Sulfate	Pas plus de 30 mg/kg
Arsenic	Pas plus de 2 mg/kg
Mercure	Pas plus de 1 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg

E 513 ACIDE SULFURIQUE

Définition	
<i>Dénomination chimique</i>	Acide sulfurique
EINECS	231-639-5
<i>Formule chimique</i>	H ₂ SO ₄
<i>Poids moléculaire</i>	98,07
<i>Composition</i>	L'acide sulfurique est disponible dans le commerce à différentes concentrations. La forme concentrée ne contient pas moins de 96,0 %
<i>Description</i>	Liquide huileux très corrosif, clair, incolore ou légèrement brun
Identification	
A. Tests positifs de recherche d'acide et de sulfate	
B. Solubilité	Miscible à l'eau avec production de grandes quantités de vapeur, ainsi qu'à l'éthanol
Pureté	
Cendres	Pas plus de 0,02 %
Matières réductrices	Pas plus de 40 mg/kg (exprimés en SO ₂)
Nitrate	Pas plus de 10 mg/kg (sur la base de H ₂ SO ₄)

Chlorure	Pas plus de 50 mg/kg
Fer	Pas plus de 20 mg/kg
Sélénium	Pas plus de 20 mg/kg
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Mercure	Pas plus de 1 mg/kg

E 514 (i) SULFATE DE SODIUM**Définition***Dénomination chimique*

Sulfate de sodium

Formule chimique $\text{Na}_2\text{SO}_4 \cdot n\text{H}_2\text{O}$ (n = 0 ou 10)*Poids moléculaire*

142,04 (anhydre)

322,04 (décahydrate)

Composition

Pas moins de 99,0 % sur la base anhydre

*Description*Cristaux incolores ou fine poudre cristalline de couleur blanche
La forme décahydrate est efflorescente**Identification**

A. Tests positifs de recherche du sodium et du sulfate

B. Acidité d'une solution à 5 %: neutre ou légèrement alcaline (en utilisant du papier tournesol comme indicateur)

Pureté

Perte par déshydratation

Pas plus de 1,0 % (anhydre) ou pas plus de 57 % (décahydrate) à 130 °C

Sélénium

Pas plus de 30 mg/kg

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 5 mg/kg

Mercure

Pas plus de 1 mg/kg

E 514 (ii) SULFATE ACIDE DE SODIUM**Synonymes**

Bisulfate de sodium

Définition*Dénomination chimique*

Sulfate acide de sodium

Formule chimique NaHSO_4 *Poids moléculaire*

120,06

Composition

Pas moins de 95,2 %

Description

Cristaux ou granules inodores, de couleur blanche

Identification

- A. Tests positifs de recherche du sodium et du sulfate
- B. Les solutions sont fortement acides

Pureté

Perte par déshydratation	Pas plus de 0,8 %
Matières insolubles dans l'eau	Pas plus de 0,05 %
Sélénium	Pas plus de 30 mg/kg
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Mercure	Pas plus de 1 mg/kg

E 515 (i) SULFATE DE POTASSIUM**Définition**

<i>Dénomination chimique</i>	Sulfate de potassium
<i>Formule chimique</i>	K_2SO_4
<i>Poids moléculaire</i>	174,25
<i>Composition</i>	Pas moins de 99,0 %
<i>Description</i>	Cristaux ou poudre cristalline incolores ou blancs

Identification

- A. Tests positifs de recherche du potassium et du sulfate
- B. pH d'une solution à 5 %
- C. Solubilité

Entre 5,5 et 8,5

Facilement soluble dans l'eau, insoluble dans l'éthanol

Pureté

Sélénium	Pas plus de 30 mg/kg
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Mercure	Pas plus de 1 mg/kg

E 515 (ii) SULFATE ACIDE DE POTASSIUM**Définition****Synonymes**

<i>Dénomination chimique</i>	Bisulfate de potassium
	Sulfate acide de potassium

<i>Formule chimique</i>	KHSO ₄
<i>Poids moléculaire</i>	136,17
<i>Composition</i>	Pas moins de 99 %
<i>Point de fusion</i>	197 °C
<i>Description</i>	Cristaux, fragments ou granules déliquescents, de couleur blanche
Identification	
A. Test positif de recherche du potassium	
B. Solubilité	Facilement soluble dans l'eau, insoluble dans l'éthanol
Pureté	
Sélénium	Pas plus de 30 mg/kg
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Mercure	Pas plus de 1 mg/kg

E 516 SULFATE DE CALCIUM

Définition	
<i>Dénomination chimique</i>	Sulfate de calcium
EINECS	231-900-3
<i>Formule chimique</i>	CaSO ₄ · nH ₂ O (n = 0 ou 2)
<i>Poids moléculaire</i>	136,14 (anhydre), 172,18 (dihydrate)
<i>Composition</i>	Pas moins de 99,0 % sur la base anhydre
<i>Description</i>	Fine poudre blanche à légèrement jaune pâle, inodore
Identification	
A. Tests positifs de recherche du calcium et du sulfate	
B. Solubilité	Légèrement soluble dans l'eau, insoluble dans l'éthanol
Pureté	
Perte par déshydratation	Anhydre: pas plus de 1,5 % (250 °C, à poids constant) Dihydrate: pas plus de 23 % (250 °C, à poids constant)
Fluorures	Pas plus de 30 mg/kg
Sélénium	Pas plus de 30 mg/kg
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Mercure	Pas plus de 1 mg/kg

E 517 SULFATE D'AMMONIUM**Définition***Dénomination chimique*

Sulfate d'ammonium

EINECS

231-984-1

Formule chimique $(\text{NH}_4)_2\text{SO}_4$ *Poids moléculaire*

132,14

Composition

Pas moins de 99,0 % et pas plus de 100,5 %

Description

Poudre blanche, feuillets brillants ou fragments cristallins

Identification

A. Tests positifs de recherche de l'ammonium et du sulfate

B. Solubilité

Facilement soluble dans l'eau, insoluble dans l'éthanol

Pureté

Perte par calcination

Pas plus de 0,25 %

Sélénium

Pas plus de 30 mg/kg

Plomb

Pas plus de 5 mg/kg

E 520 SULFATE D'ALUMINIUM**Définition***Dénomination chimique*

Sulfate d'aluminium

EINECS

233-135-0

Formule chimique $\text{Al}_2(\text{SO}_4)_3$ *Poids moléculaire*

342,13

Composition

Pas moins de 99,5 % sur la substance calcinée

Description

Poudre blanche, feuillets brillants ou fragments cristallins

Identification

A. Tests positifs de recherche de l'aluminium et du sulfate

B. pH d'une solution à 5 %: 2,9 ou plus

C. Solubilité

Facilement soluble dans l'eau, insoluble dans l'éthanol

Pureté

Perte par calcination	Pas plus de 5 % (500 °C, 3 heures)
Alcalis et terres alcalines	Pas plus de 0,4 %
Sélénium	Pas plus de 30 mg/kg
Fluorures	Pas plus de 30 mg/kg
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 10 mg/kg
Mercure	Pas plus de 1 mg/kg

E 521 SULFATE D'ALUMINIUM SODIQUE**Définition**

<i>Dénomination chimique</i>	Sulfate d'aluminium sodique
EINECS	233-277-3
<i>Formule chimique</i>	$\text{AlNa}(\text{SO}_4)_2 \cdot n\text{H}_2\text{O}$ (n = 0 ou 12)
<i>Poids moléculaire</i>	242,09 (anhydre)
<i>Composition</i>	Teneur sur la base anhydre: pas moins de 96,5 % (anhydre) et 99,5 % (dodécahydrate)
<i>Description</i>	Cristaux transparents ou poudre cristalline blanche

Identification

- A. Tests positifs de recherche de l'aluminium, du sodium et du sulfate
- B. Solubilité
- La forme dodécahydratée est facilement soluble dans l'eau. La forme anhydre est lentement soluble dans l'eau. Les deux formes sont insolubles dans l'éthanol

Pureté

Perte par déshydratation	Forme anhydre: pas plus de 10,0 % (220 °C, 16 heures) Forme dodécahydratée: pas plus de 47,2 % (50-55 °C, 1 heure puis 200 °C, 16 heures)
Sels d'ammonium	Aucune odeur d'ammoniac décelable après chauffage
Sélénium	Pas plus de 30 mg/kg
Fluorures	Pas plus de 30 mg/kg
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Mercure	Pas plus de 1 mg/kg

E 522 SULFATE D'ALUMINIUM POTASSIQUE**Définition**

<i>Dénomination chimique</i>	Sulfate d'aluminium potassique dodécahydraté
EINECS	233-141-3
<i>Formule chimique</i>	$\text{AlK}(\text{SO}_4)_2 \cdot 12 \text{H}_2\text{O}$
<i>Poids moléculaire</i>	474,38
<i>Composition</i>	Pas moins de 99,5 %
<i>Description</i>	Gros cristaux transparents ou poudre cristalline blanche

Identification

- A. Tests positifs de recherche de l'aluminium, du potassium et du sulfate
 - B. pH d'une solution à 10 %: entre 3,0 et 4,0
 - C. Solubilité
- Facilement soluble dans l'eau, insoluble dans l'éthanol

Pureté

Sels d'ammonium	Aucune odeur d'ammoniac décelable après chauffage
Sélénium	Pas plus de 30 mg/kg
Fluorures	Pas plus de 30 mg/kg
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Mercure	Pas plus de 1 mg/kg

E 523 SULFATE D'ALUMINIUM AMMONIQUE**Définition**

<i>Dénomination chimique</i>	Sulfate d'aluminium ammonique
EINECS	232-055-3
<i>Formule chimique</i>	$\text{AlNH}_4(\text{SO}_4)_2 \cdot 12 \text{H}_2\text{O}$
<i>Poids moléculaire</i>	453,32
<i>Composition</i>	Pas moins de 99,5 %
<i>Description</i>	Gros cristaux transparents ou poudre blanche

Identification

- A. Tests positifs de recherche de l'aluminium, de l'ammonium et du sulfate
- B. Solubilité

Facilement soluble dans l'eau, soluble dans l'éthanol

Pureté

Métaux alcalins et terres alcalines

Pas plus de 0,5 %

Sélénium

Pas plus de 30 mg/kg

Fluorures

Pas plus de 30 mg/kg

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 5 mg/kg

Mercure

Pas plus de 1 mg/kg

E 524 HYDROXYDE DE SODIUM**Synonymes**

Soude caustique, lessive de soude

Définition

Dénomination chimique

Hydroxyde de sodium

EINECS

215-185-5

Formule chimique

NaOH

Poids moléculaire

40,0

Composition

Concentration des formes solides: pas moins de 98,0 % d'alcalis (exprimés en NaOH).
Concentration des solutions en conséquence, en fonction du pourcentage de NaOH déclaré ou figurant sur l'étiquette

Description

Granules, paillettes, bâtonnets, masses fondues ou autres formes de couleur blanche ou presque blanche. Les solutions sont claires ou légèrement troubles, incolores ou légèrement colorées, fortement caustiques et hygroscopiques; exposées à l'air, elles absorbent le dioxyde de carbone et forment du carbonate de sodium

Identification

- A. Tests positifs de recherche du sodium
- B. Une solution à 1 % est fortement alcaline
- C. Solubilité

Très soluble dans l'eau. Facilement soluble dans l'éthanol

Pureté

Matières insolubles dans l'eau et organiques

Une solution à 5 % est totalement claire et incolore à légèrement colorée

Carbonate

Pas plus de 0,5 % (exprimés en Na₂CO₃)

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 0,5 mg/kg

Mercure

Pas plus de 1 mg/kg

E 525 HYDROXYDE DE POTASSIUM**Synonymes**

Potasse caustique

Définition*Dénomination chimique*

Hydroxyde de potassium

EINECS

215-181-3

Formule chimique

KOH

Poids moléculaire

56,11

Composition

Pas moins de 85,0 % d'alcalis calculés en KOH

Description

Granules, paillettes, bâtonnets, masses fondues ou autres formes de couleur blanche ou presque blanche

Identification

A. Tests positifs de recherche du potassium

B. Une solution à 1 % est fortement alcaline

C. Solubilité

Très soluble dans l'eau. Facilement soluble dans l'éthanol

Pureté

Matières insolubles dans l'eau

Une solution à 5 % est totalement claire et incolore

Carbonate

Pas plus de 3,5 % (exprimés en K_2CO_3)

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 10 mg/kg

Mercure

Pas plus de 1 mg/kg

E 526 HYDROXYDE DE CALCIUM**Synonymes**

Chaux éteinte, chaux hydratée

Définition*Dénomination chimique*

Hydroxyde de calcium

EINECS

215-137-3

Formule chimique $Ca(OH)_2$ *Poids moléculaire*

74,09

Composition

Pas moins de 92,0 %

Description

Poudre blanche

Identification

A. Tests positifs de recherche des alcalis et du calcium

B. Solubilité

Légèrement soluble dans l'eau. Insoluble dans l'éthanol. Soluble dans le glycérol

Pureté

Matières insolubles dans l'acide

Pas plus de 1,0 %

Magnésium et sels alcalins

Pas plus de 1,0 %

Baryum

Pas plus de 300 mg/kg

Fluorures

Pas plus de 50 mg/kg

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 10 mg/kg

E 527 HYDROXYDE D'AMMONIUM**Synonymes**

Liqueur ammoniacale, solution d'ammoniaque

Définition

Dénomination chimique

Hydroxyde d'ammonium

Formule chimique

NH₄OH

Poids moléculaire

35,05

Composition

Pas moins de 27 % de NH₃

Description

Solution claire, incolore, à l'odeur caractéristique excessivement suffocante

Identification

A. Tests positifs de recherche de l'ammoniac

Pureté

Matières non volatiles

Pas plus de 0,02 %

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 5 mg/kg

E 528 HYDROXYDE DE MAGNÉSIUM**Définition**

Dénomination chimique

Hydroxyde de magnésium

EINECS

215-170-3

Formule chimique

Mg(OH)₂

<i>Poids moléculaire</i>	58,32
<i>Composition</i>	Pas moins de 95,0 % sur la base anhydre
<i>Description</i>	Poudre blanche, légère, inodore
Identification	
A. Tests positifs de recherche du magnésium et des alcalis	
B. Solubilité	Pratiquement insoluble dans l'eau et dans l'éthanol
Pureté	
Perte par déshydratation	Pas plus de 2,0 % (105 °C, 2 heures)
Perte par calcination	Pas plus de 33 % (800 °C à poids constant)
Oxyde de calcium	Pas plus de 1,5 %
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 10 mg/kg

E 529 OXYDE DE CALCIUM

Synonymes	Chaux vive
Définition	
<i>Dénomination chimique</i>	Oxyde de calcium
EINECS	215-138-9
<i>Formule chimique</i>	CaO
<i>Poids moléculaire</i>	56,08
<i>Composition</i>	Pas moins de 95,0 % sur la substance calcinée
<i>Description</i>	Masses de granules dures, inodores, de couleur blanche ou blanc-grisâtre, ou poudre blanche à grisâtre
Identification	
A. Tests positifs de recherche des alcalis et du calcium	
B. L'échantillon humidifié à l'eau génère de la chaleur	
C. Solubilité	Légèrement soluble dans l'eau. Insoluble dans l'éthanol. Soluble dans le glycérol

Pureté

Perte par calcination	Pas plus de 10,0 % (environ 800 °C à poids constant)
Matières insolubles dans l'acide	Pas plus de 1,0 %
Baryum	Pas plus de 300 mg/kg
Magnésium et sels alcalins	Pas plus de 1,5 %
Fluorures	Pas plus de 50 mg/kg
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 10 mg/kg

E 530 OXYDE DE MAGNÉSIUM**Définition**

<i>Dénomination chimique</i>	Oxyde de magnésium
EINECS	215-171-9
<i>Formule chimique</i>	MgO
<i>Poids moléculaire</i>	40,31
<i>Composition</i>	Pas moins de 98,0 % sur la substance calcinée
<i>Description</i>	Une poudre blanche très légère (oxyde de magnésium léger) ou une poudre blanche relativement dense (oxyde de magnésium lourd). 5 g d'oxyde de magnésium léger occupent un volume de 40 à 50 ml, tandis que 5 g d'oxyde de magnésium lourd occupent un volume de 10 à 20 ml

Identification

- | | |
|--|---|
| A. Tests positifs de recherche des alcalis et du magnésium | |
| B. Solubilité | Pratiquement insoluble dans l'eau. Insoluble dans l'éthanol |

Pureté

Perte par calcination	Pas plus de 5,0 % (environ 800 °C à poids constant)
Oxyde de calcium	Pas plus de 1,5 %
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 10 mg/kg

E 535 FERROCYANURE DE SODIUM**Synonymes**

, hexacyanoferrate de sodium

Définition*Dénomination chimique*

Ferrocyanure de sodium

EINECS

237-081-9

Formule chimique $\text{Na}_4\text{Fe}(\text{CN})_6 \cdot 10 \text{H}_2\text{O}$ *Poids moléculaire*

484,1

Composition

Pas moins de 99,0 %

Description

Cristaux ou poudre cristalline de couleur jaune

Identification

A. Tests positifs de recherche du sodium et du ferrocyanure

Pureté

Humidité libre

Pas plus de 1,0 %

Matières insolubles dans l'eau

Pas plus de 0,03 %

Chlorure

Pas plus de 0,2 %

Sulfate

Pas plus de 0,1 %

Cyanure libre

Pas décelable

Ferrocyanure

Pas décelable

Plomb

Pas plus de 5 mg/kg

E 536 FERROCYANURE DE POTASSIUM**Synonymes**

, hexacyanoferrate de potassium

Définition*Dénomination chimique*

Ferrocyanure de potassium

EINECS

237-722-2

Formule chimique $\text{K}_4\text{Fe}(\text{CN})_6 \cdot 3 \text{H}_2\text{O}$ *Poids moléculaire*

422,4

Composition

Pas moins de 99,0 %

Description

Cristaux de couleur jaune citron

Identification

A. Tests positifs de recherche du potassium et du ferrocyanure

Pureté

Humidité libre	Pas plus de 1,0 %
Matières insolubles dans l'eau	Pas plus de 0,03 %
Chlorure	Pas plus de 0,2 %
Sulfate	Pas plus de 0,1 %
Cyanure libre	Pas décelable
Ferrocyanure	Pas décelable
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg

E 538 FERROCYANURE DE CALCIUM**Synonymes**

, hexacyanoferrate de calcium

Définition

Dénomination chimique

Ferrocyanure de calcium

EINECS

215-476-7

Formule chimique

$\text{Ca}_2\text{Fe}(\text{CN})_6 \cdot 12 \text{H}_2\text{O}$

Poids moléculaire

508,3

Composition

Pas moins de 99,0 %

Description

Cristaux ou poudre cristalline de couleur jaune

Identification

A. Tests positifs de recherche du calcium et du ferrocyanure

Pureté

Humidité libre	Pas plus de 1,0 %
Matières insolubles dans l'eau	Pas plus de 0,03 %
Chlorure	Pas plus de 0,2 %
Sulfate	Pas plus de 0,1 %
Cyanure libre	Pas décelable
Ferrocyanure	Pas décelable
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg

E 541 PHOSPHATE D'ALUMINIUM SODIQUE ACIDE**Définition***Dénomination chimique*

Tétradéca-hydrogéo-octaphosphate tétrahydrate de trialuminium sodique (A) ou Pentadéca-hydrogéo-octaphosphate de dialuminium trisodique (B)

EINECS

232-090-4

Formule chimique $\text{NaAl}_3\text{H}_{14}(\text{PO}_4)_8 \cdot 4\text{H}_2\text{O}$ (A) $\text{Na}_3\text{Al}_2\text{H}_{15}(\text{PO}_4)_8$ (B)*Poids moléculaire*

949,88 (A)

897,82 (B)

Composition

Pas moins de 95,0 % (pour les deux formes)

Description

Poudre blanche inodore

Identification

A. Tests positifs de recherche du sodium, de l'aluminium et du phosphate

B. pH

Acide au papier de tournesol

C. Solubilité

Insoluble dans l'eau. Soluble dans l'acide chlorhydrique

Pureté

Perte par calcination

19,5-21,0 % (A) } (750-800 °C, 2 h)

15-16 % (B) }

Fluorures

Pas plus de 25 mg/kg

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 4 mg/kg

Cadmium

Pas plus de 1 mg/kg

Mercure

Pas plus de 1 mg/kg

E 551 DIOXYDE DE SILICIUM**Synonymes**

Silice

Définition

Le dioxyde de silicium est une substance amorphe, produite synthétiquement soit par hydrolyse en phase vapeur, pour obtenir de la silice pyrogénée, soit par voie humide, pour obtenir du précipité de silice, du gel de silice ou de la silice hydratée. La silice pyrogénée est produite essentiellement à l'état anhydre, tandis que les produits élaborés par voie humide se présentent sous forme d'hydrates ou contiennent de l'eau adsorbée en surface

Dénomination chimique

Dioxyde de silicium

EINECS	231-545-4
<i>Formule chimique</i>	(SiO ₂) _n
<i>Poids moléculaire</i>	60,08 (SiO ₂)
<i>Composition</i>	Après calcination: pas moins de 99,0 % (silice pyrogénée) ou 94,0 % (formes hydratées)
<i>Description</i>	Poudre duveteuse ou granules de couleur blanche Hygroscopique
Identification	
A. Test positif de recherche de la silice	
Pureté	
Perte par déshydratation	Pas plus de 2,5 % (silice pyrogénée, 105 °C, 2 h) Pas plus de 8,0 % (précipité de silice et gel de silice, 105 °C, 2 h) Pas plus de 70 % (silice hydratée, 105 °C, 2 h)
Perte par calcination	Pas plus de 2,5 % après séchage (1 000 °C, silice pyrogénée) Pas plus de 8,5 % après séchage (1 000 °C, formes hydratées)
Sels ionisables solubles	Pas plus de 5,0 % (exprimés en Na ₂ SO ₄)
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Mercuré	Pas plus de 1 mg/kg

E 552 SILICATE DE CALCIUM

Définition	Le silicate de calcium est un silicate hydraté ou anhydre contenant du CaO et du SiO ₂ en proportions variables
<i>Dénomination chimique</i>	Silicate de calcium
EINECS	215-710-8
<i>Composition</i>	Sur la base anhydre: — exprimés en SiO ₂ : pas moins de 50 % et pas plus de 95 % — exprimés en CaO: pas moins de 3 % et pas plus de 35 %
<i>Description</i>	Poudre fluide de couleur blanche à blanc cassé qui conserve ces propriétés après absorption de quantités relativement élevées d'eau ou d'autres liquides
Identification	
A. Tests positifs de recherche du silicate et du calcium	
B. Forme un gel avec les acides minéraux	

Pureté

Perte par déshydratation	Pas plus de 10 % (105 °C, 2 h)
Perte par calcination	Pas moins de 5 % et pas plus de 14 % (1 000 °C, poids constant)
Sodium	Pas plus de 3 %
Fluorures	Pas plus de 50 mg/kg
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Mercure	Pas plus de 1 mg/kg

E 553a (i) SILICATE DE MAGNÉSIUM**Définition***Composition*

Le silicate de magnésium est un composé synthétique dont le rapport molaire de l'oxyde de magnésium au dioxyde de silicium est approximativement de 2:5

Description

Pas moins de 15 % de MgO et pas moins de 67 % de SiO₂ sur la substance calcinée

Poudre blanche inodore, très fine, sans granularité

Identification

A. Tests positifs de recherche du magnésium et du silicate

B. pH d'une suspension épaisse à 10 %

Entre 7,0 et 10,8

Pureté

Perte par déshydratation	Pas plus de 15 % (105 °C, 2 h)
Perte par calcination	Pas plus de 15 % après séchage (1 000 °C, 20 min)
Sels hydrosolubles	Pas plus de 3 %
Alcalis libres	Pas plus de 1 % (exprimés en NaOH)
Fluorures	Pas plus de 10 mg/kg
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Mercure	Pas plus de 1 mg/kg

E 553a (ii) TRISILICATE DE MAGNÉSIUM**Définition***Dénomination chimique*

Trisilicate de magnésium

Formule chimique

Mg₂Si₃O₈ · xH₂O (composition approximative)

EINECS

239-076-7

Composition

Pas moins de 29,0 % de MgO et pas moins de 65,0 % de SiO₂, sur la substance calcinée dans les deux cas

Description

Fine poudre blanche sans granularité

Identification

A. Tests positifs de recherche du magnésium et du silicate

B. pH d'une suspension épaisse à 5 %

Entre 6,3 et 9,5

Pureté

Perte par calcination

Pas moins de 17 % et pas plus de 34 % (1 000 °C)

Sels hydrosolubles

Pas plus de 2 %

Alcalis libres

Pas plus de 1 % (exprimés en NaOH)

Fluorures

Pas plus de 10 mg/kg

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 5 mg/kg

Mercure

Pas plus de 1 mg/kg

E 570 ACIDES GRAS**Définition**

Acides gras linéaires, acide caprylique (C₈), acide caprique (C₁₀), acide laurique (C₁₂), acide myristique (C₁₄), acide palmitique (C₁₆), acide stéarique (C₁₈), acide oléique (C_{18:1})

Dénomination chimique

Acide octanoïque (C₈), acide décanoïque (C₁₀), acide dodécanoïque (C₁₂), acide tétradécanoïque (C₁₄), acide hexadécanoïque (C₁₆), acide octadécanoïque (C₁₈), acide cis-9-octadécénoïque (C_{18:1})

Composition

Pas moins de 98 % par chromatographie

Description

Liquide incolore ou solide blanc obtenu à partir d'huiles et de graisses

Identification

A. Les différents acides gras peuvent être identifiés par l'indice d'acidité, l'indice d'iode, la chromatographie en phase gazeuse et le poids moléculaire

Pureté

Résidu de calcination

Pas plus de 0,1 %

Matières insaponifiables

Pas plus de 1,5 %

Eau

Pas plus de 0,2 % (Karl-Fischer)

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 1 mg/kg

Mercure

Pas plus de 1 mg/kg

E 574 ACIDE GLUCONIQUE**Synonymes**

Acide D-gluconique, acide dextronique

Définition

L'acide gluconique est une solution aqueuse d'acide gluconique et de glucono-delta-lactone

Dénomination chimique

Acide gluconique

*Formule chimique*C₆H₁₂O₇ (acide gluconique)*Poids moléculaire*

196,2

Composition

Pas moins de 50,0 % (exprimés en acide gluconique)

Description

Liquide sirupeux clair, incolore à jaune clair

Identification

A. Test positif de formation d'un dérivé de la phénylhydrazine

Le composé formé fond entre 196 et 202 °C en se décomposant

Pureté

Résidu de calcination

Pas plus de 1,0 %

Matières réductrices

Pas plus de 0,75 % (exprimées en D-glucose)

Chlorure

Pas plus de 350 mg/kg

Sulfate

Pas plus de 240 mg/kg

Sulfite

Pas plus de 20 mg/kg

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 5 mg/kg

Mercure

Pas plus de 1 mg/kg

E 575 GLUCONO-DELTA-LACTONE**Synonymes**

Gluconolactone, GDL, delta-lactone d'acide D-gluconique, delta-gluconolactone

Définition

Le glucono-delta-lactone est l'ester cyclique 1,5-intramoléculaire de l'acide D-gluconique. En milieu aqueux, il donne par hydrolyse un mélange d'équilibre d'acide D-gluconique (55 à 66 %) et de delta- et gamma-lactones

Dénomination chimique

D-Glucono-1,5-lactone

EINECS

202-016-5

*Formule chimique*C₆H₁₀O₆*Poids moléculaire*

178,14

Composition

Pas moins de 99,0 % sur la base anhydre

Description

Fine poudre cristalline de couleur blanche, presque inodore

Identification

A. Test positif de formation d'un dérivé de la phénylhydrazine de l'acide gluconique

Le composé formé fond entre 196 et 202 °C en se décomposant

B. Solubilité

Facilement soluble dans l'eau. Faiblement soluble dans l'éthanol

C. Point de fusion

152 °C ± 2 °C

Pureté

Eau

Pas plus de 1,0 % (Karl-Fischer)

Matières réductrices

Pas plus de 0,75 % (exprimées en D-glucose)

Plomb

Pas plus de 2 mg/kg

E 576 GLUCONATE DE SODIUM**Synonymes**

Sel de sodium de l'acide D-gluconique

Définition

Dénomination chimique

D-gluconate de sodium

EINECS

208-407-7

Formule chimique

C₆H₁₁NaO₇ (anhydre)

Poids moléculaire

218,14

Composition

Pas moins de 98,0 %

Description

Poudre cristalline blanche à ocre, granuleuse à fine

Identification

A. Tests positifs de recherche du sodium et du gluconate

B. Solubilité

Très soluble dans l'eau. Faiblement soluble dans l'éthanol

C. pH d'une solution à 10 %

Entre 6,5 et 7,5

Pureté

Matières réductrices

Pas plus de 1,0 % (exprimées en D-glucose)

Plomb

Pas plus de 2 mg/kg

E 577 GLUCONATE DE POTASSIUM**Synonymes**

Sel de potassium de l'acide D-gluconique

Définition

Dénomination chimique

D-gluconate de potassium

EINECS	206-074-2
<i>Formule chimique</i>	C ₆ H ₁₁ KO ₇ (anhydre) C ₆ H ₁₁ KO ₇ · H ₂ O (monohydraté)
<i>Poids moléculaire</i>	234,25 (anhydre) 252,26 (monohydraté)
<i>Composition</i>	Pas moins de 97,0 % et pas plus de 103,0 % sur la base de la matière sèche
<i>Description</i>	Poudre cristalline ou granules inodores, fluides, de couleur blanche à jaune pâle
Identification	
A. Tests positifs de recherche du potassium et du gluconate	
B. pH d'une solution à 10 %	Entre 7,0 et 8,3
Pureté	
Perte par déshydratation	Anhydre: Pas plus de 3,0 % (105 °C, 4 h, sous vide) Monohydraté: Pas moins de 6 % et pas plus de 7,5 % (105 °C, 4 h, sous vide)
Matières réductrices	Pas plus de 1,0 % (exprimées en D-glucose)
Plomb	Pas plus de 2 mg/kg

E 578 GLUCONATE DE CALCIUM

Synonymes	Sel de calcium de l'acide D-gluconique
Définition	
<i>Dénomination chimique</i>	di-D-gluconate de calcium
EINECS	206-075-8
<i>Formule chimique</i>	C ₁₂ H ₂₂ CaO ₁₄ (anhydre) C ₁₂ H ₂₂ CaO ₁₄ · H ₂ O (monohydraté)
<i>Poids moléculaire</i>	430,38 (anhydre) 448,39 (monohydraté)
<i>Composition</i>	Pas moins de 98,0 % et pas plus de 102 % sur les bases anhydre et monohydratée
<i>Description</i>	Granules ou poudre cristallines, blanches, inodores, stables à l'air
Identification	
A. Tests positifs de recherche du calcium et du gluconate	
B. Solubilité	Soluble dans l'eau, insoluble dans l'éthanol
C. pH d'une solution à 5 %	Entre 6,0 et 8,0

Pureté

Perte par déshydratation	Pas plus de 3,0 % (105 °C, 16 h) (anhydre) Pas plus de 2,0 % (105 °C, 16 h) (monohydraté)
Matières réductrices	Pas plus de 1,0 % (exprimées en D-glucose)
Plomb	Pas plus de 2 mg/kg

E 640 GLYCINE ET SON SEL DE SODIUM**Synonymes (gly)**

Acide aminoacétique, glycolle

(sel de Na)

Glycinate de sodium

Définition*Dénomination chimique (gly)*

Acide aminoacétique

(sel de Na)

Glycinate de sodium

Formule chimique (gly) $C_2H_5NO_2$ *(sel de Na)* $C_2H_5NO_2 Na$ **EINECS (gly)**

200-272-2

(sel de Na)

227-842-3

Poids moléculaire (gly)

75,07

(sel de Na)

98

Composition

Pas moins de 98,5 % sur la base anhydre

Description

Cristaux ou poudre cristalline de couleur blanche

Identification

A. Test positif de recherche d'acide aminé (glycérine et sel de sodium)

B. Test positif de recherche du sodium (sel de sodium)

Pureté

Perte par déshydratation (gly)	Pas plus de 0,2 % (105 °C, 3 h)
(sel de Na)	Pas plus de 0,2 % (105 °C, 3 h)
Résidu de calcination (gly)	Pas plus de 0,1 %
(sel de Na)	Pas plus de 0,1 %
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Mercur	Pas plus de 1 mg/kg

E 900 DIMÉTHYLPOLYSILOXANE**Synonymes**

Diméthyle siloxane, fluide de silicones, huile de silicones, diméthyl silicone

Définition

Le diméthylpolysiloxane est un mélange de polymères siloxane linéaires totalement méthylés contenant des motifs répétés de la formule $(\text{CH}_3)_2\text{SiO}$ et stabilisés à l'extrémité par des unités bloquantes triméthylsiloxo de la formule $(\text{CH}_3)_3\text{SiO}$

Dénomination chimique

Siloxanes et silicones, diméthyle

Formule chimique $(\text{CH}_3)_3\text{Si}-[\text{O}-\text{Si}(\text{CH}_3)_2]_n-\text{O}-\text{Si}(\text{CH}_3)_3$ *Composition*

Silicium total: pas moins de 37,3 et pas plus de 38,5 %

Description

Liquide visqueux clair, incolore

Identification

A. Poids spécifique (25°/25 °C)

Entre 0,964 et 0,977

B. Indice de réfraction $[n]_D^{25}$

Entre 1,400 et 1,405

C. Spectre infrarouge caractéristique du composé

Pureté

Perte par déshydratation

Pas plus de 0,5 % (150 °C, 4 h)

Viscosité

Pas moins de $1,00 \cdot 10^{-4} \text{ m}^2\text{s}^{-1}$ à 25 °C

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 5 mg/kg

Mercure

Pas plus de 1 mg/kg

E 901 CIRE D'ABEILLE**Synonymes**

Cire blanche, cire jaune

Définition

La cire jaune d'abeille est la cire obtenue en fondant les parois des rayons de miel réalisés par l'abeille commune, *Apis mellifera L.*, en utilisant de l'eau chaude et en éliminant les matières étrangères

La cire blanche est obtenue en décolorant la cire jaune

EINECS

232-383-7 (cire d'abeille)

Description

Fragments ou plaques de couleur blanc jaunâtre (cire blanche) ou brun grisâtre (cire jaune), présentant une cassure au grain fin et non cristalline et dégageant une agréable odeur de miel

Identification

A. Intervalle de fusion

Entre 62 et 65 °C

B. Poids spécifique

Environ 0,96

C. Solubilité

Insoluble dans l'eau

Faiblement soluble dans l'alcool

Très soluble dans le chloroforme et l'éther

Pureté

Indice d'acidité	Pas moins de 17 et pas plus de 24
Indice de saponification	87-104
Indice de peroxyde	Pas plus de 5
Glycérol et autres polyols	Pas plus de 0,5 % (exprimés en glycérol)
Cérésine, paraffines et certaines autres cires	Néant
Graisses, cire japonaise, résines et savons	Néant
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Mercure	Pas plus de 1 mg/kg

E 902 CIRE DE CANDELILLA**Définition**

La cire de candelilla est une cire purifiée obtenue à partir des feuilles de la plante candelilla, *Euphorbia antisiphilitica*

EINECS

232-347-0

Description

Cire dure de couleur brun jaunâtre, opaque à translucide

Identification

A. Poids spécifique	Environ 0,983
B. Intervalle de fusion	Entre 68,5 et 72,5 °C
C. Solubilité	Insoluble dans l'eau Soluble dans le chloroforme et le toluène

Pureté

Indice d'acidité	Pas moins de 12 et pas plus de 22
Indice de saponification	Pas moins de 43 et pas plus de 65
Glycérol et autres polyols	Pas plus de 0,5 % (exprimés en glycérol)
Cérésine, paraffines et certaines autres cires	Néant
Graisses, cire japonaise, résines et savons	Néant
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Mercure	Pas plus de 1 mg/kg

E 903 CIRE DE CARNAUBA**Définition**

La cire de carnauba est une cire purifiée obtenue à partir des bourgeons foliaires et des feuilles du palmier à cire brésilien, *Copernicia cerifera*

EINECS

232-399-4

Description

Poudre ou paillettes ou solide dur et fragile présentant une cassure résineuse, de couleur brun clair à jaune pâle

Identification

A. Poids spécifique

Environ 0,997

B. Intervalle de fusion

Entre 82 et 86 °C

C. Solubilité

Insoluble dans l'eau
Partiellement soluble dans l'éthanol en ébullition
Soluble dans le chloroforme et l'éther diéthylique

Pureté

Cendres sulfatées

Pas plus de 0,25 %

Indice d'acidité

Pas moins de 2 et pas plus de 7

Indice d'ester

Pas moins de 71 et pas plus de 88

Matières insaponifiables

Pas moins de 50 % et pas plus de 55 %

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 5 mg/kg

Mercure

Pas plus de 1 mg/kg

E 904 SHELLAC**Synonymes**

Gomme laque blanchie, gomme laque blanche

Définition

Le shellac est le "lac" — sécrétion résineuse de l'insecte *Laccifer (Tachardia) lacca* Kerr (fam. *Coccidae*) — qui est purifié et blanchi

EINECS

232-549-9

Description

Gomme laque blanchie — résine granuleuse amorphe, de couleur blanc cassé
Gomme laque décolorée blanchie — résine granuleuse amorphe, de couleur jaune clair

Identification

A. Solubilité

Insoluble dans l'eau; facilement soluble (bien que très lentement) dans l'alcool; légèrement soluble dans l'acétone

B. Indice d'acidité

Entre 60 et 89

Pureté

Perte par déshydratation	Pas plus de 6,0 % (40 °C, sur gel de silice, 15 h)
Résines	Néant
Cire	Gomme laque blanchie: pas plus de 5,5 % Gomme laque décolorée blanchie: pas plus de 0,2 %
Plomb	Pas plus de 2 mg/kg

E 920 L-CYSTÉINE**Définition**

Hydrochloride ou hydrochloride monohydraté de L-cystéine. Les cheveux humains ne peuvent pas être utilisés comme source pour cette substance

EINECS

200-157-7 (anhydre)

Formule chimique

$C_3H_7NO_2S \cdot HCl \cdot n H_2O$ (où $n = 0$ ou 1)

Poids moléculaire

157,62 (anhydre)

Composition

Pas moins de 98,0 % et pas plus de 101,5 % sur la base anhydre

Description

Poudre blanche ou cristaux incolores

Identification

A. Solubilité	Facilement soluble dans l'eau et dans l'éthanol
B. Intervalle de fusion	La forme anhydre fond à environ 175 °C
C. Rotation spécifique	$[\alpha]^{20D}$: entre + 5,0° et + 8,0° ou $[\alpha]^{25D}$: entre + 4,9° et + 7,9°

Pureté

Perte par déshydratation	Entre 8,0 et 12,0 % Pas plus de 2,0 % (forme anhydre)
Résidu de calcination	Pas plus de 0,1 %
Ion d'ammonium	Pas plus de 200 mg/kg
Arsenic	Pas plus de 1,5 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg

E 927b CARBAMIDE**Synonyme**

Urée

Définition**EINECS**

200-315-5

Formule chimique

CH_4N_2O

<i>Poids moléculaire</i>	60,06
<i>Composition</i>	Pas moins de 99,0 % sur la base anhydre
<i>Description</i>	Poudre cristalline prismatique incolore à blanche ou petits granules blancs
Identification	
A. Solubilité	Très soluble dans l'eau Soluble dans l'éthanol
B. Précipitation avec l'acide nitrique	Test positif s'il se forme un précipité blanc, cristallin
C. Réaction colorée	Test positif si une coloration rouge-violette apparaît
D. Intervalle de fusion	132 à 135 °C
Pureté	
Perte par déshydratation	Pas plus de 1,0 % (105 °C, 1 h)
Cendres sulfatées	Pas plus de 0,1 %
Matières insolubles dans l'éthanol	Pas plus de 0,04 %
Alcalinité	Test positif
Ion d'ammonium	Pas plus de 500 mg/kg
Biuret	Pas plus de 0,1 %
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg

E 938 ARGON

Définition	
<i>Dénomination chimique</i>	Argon
EINECS	231-147-0
<i>Formule chimique</i>	Ar
<i>Poids moléculaire</i>	40
<i>Composition</i>	Pas moins de 99 %
<i>Description</i>	Gaz incolore, inodore, ininflammable
Pureté	
Eau	Pas plus de 0,05 %
Méthane et autres hydrocarbures calculés en méthane	Pas plus de 100 µl/l

E 939 HÉLIUM**Définition***Dénomination chimique*

Hélium

EINECS

231-168-5

Formule chimique

He

Poids moléculaire

4

Composition

Pas moins de 99 %

Description

Gaz incolore, inodore, ininflammable

Pureté

Eau

Pas plus de 0,05 %

Méthane et autres hydrocarbures calculés en méthane

Pas plus de 100 µl/l

E 941 AZOTE**Définition***Dénomination chimique*

Azote

EINECS

231-783-9

*Formule chimique*N₂*Poids moléculaire*

28

Composition

Pas moins de 99 %

Description

Gaz incolore, inodore, ininflammable

Pureté

Eau

Pas plus de 0,05 %

Monoxyde de carbone

Pas plus de 10 µl/l

Méthane et autres hydrocarbures calculés en méthane

Pas plus de 100 µl/l

Dioxyde d'azote et monoxyde d'azote

Pas plus de 10 µl/l

Oxygène

Pas plus de 1 %

E 942 PROTOXYDE D'AZOTE**Définition***Dénomination chimique*

Protoxyde d'azote

EINECS

233-032-0

*Formule chimique*N₂O

<i>Poids moléculaire</i>	44
<i>Composition</i>	Pas moins de 99 %
<i>Description</i>	Gaz incolore, ininflammable, à l'odeur douceâtre
Pureté	
Eau	Pas plus de 0,05 %
Monoxyde de carbone	Pas plus de 30 µl/l
Dioxyde d'azote et monoxyde d'azote	Pas plus de 10 µl/l

E 948 OXYGÈNE**Définition**

Dénomination chimique Oxygène

EINECS 231-956-9

Formule chimique O₂

Poids moléculaire 32

Composition Pas moins de 99 %

Description Gaz incolore, inodore, ininflammable

Pureté

Eau Pas plus de 0,05 %

Méthane et autres hydrocarbures calculés en méthane Pas plus de 100 µl/l

E 999 EXTRAIT DE QUILLAIA**Synonymes**

Bois de Panama, écorce de Panama, écorce de quillaia, quillaia extrait

Définition

L'extrait de quillaia est obtenu par extraction aqueuse de *Quillai saponaria* Molina ou d'autres espèces de *Quillaia*, arbres de la famille des *Rosaceae*. Il contient un certain nombre de saponines triterpénoïdes composées de glucosides d'acide quillaïque. Certains sucres, dont le glucose, le galactose, l'arabinose, le xylose et le rhamnose, sont également présents, ainsi que du tanin, de l'oxalate de calcium et d'autres composants mineurs

Description L'extrait de quillaia sous forme de poudre est de couleur brun clair avec une nuance rose. Il existe également sous forme de solution aqueuse

Identification

A. pH d'une solution à 2,5 % Entre 4,5 et 5,5

Pureté

Eau Pas plus de 6,0 % (Karl Fischer) (poudre uniquement)

Arsenic	Pas plus de 2 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Mercure	Pas plus de 1 mg/kg

E 1103 INVERTASE**Définition**

L'invertase est sécrétée par la *Saccharomyces cerevisiae*

Nom systématique

β -D-Fructofuranoside fructohydrolase

Numéro EC

EC 3.2.1.26

EINECS

232-615-7

Pureté

Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg
Cadmium	Pas plus de 0,5 mg/kg
Comptage bactérien total	Pas plus de 50 000/g
<i>Salmonella</i> spp.	Test dans 25 g: absence
Coliformes	Pas plus de 30/g
<i>E. coli</i>	Test dans 25 g: absence

E 1200 POLYDEXTROSE**Synonymes**

Polydextroses modifiés

Définition

Polymères du glucose à liaisons aléatoires avec quelques groupes terminaux sorbitols et avec des résidus d'acide citrique ou phosphorique attachés aux polymères par des liaisons monoester ou diester. Ils sont obtenus par fusion et condensation des ingrédients et sont composés d'environ 90 parts de D-glucose, 10 parts de sorbitol et 1 part d'acide citrique ou 0,1 part d'acide phosphorique. La liaison 1,6-glucosidique prédomine dans les polymères, mais d'autres liaisons sont présentes. Les produits contiennent de petites quantités de glucose libre, de sorbitol, de lévoglucosane (1,6-anhydro-D-glucose) et d'acide citrique et peuvent être neutralisés avec n'importe quelle base comestible et/ou décolorés et déionisés en vue d'une purification supplémentaire. Les produits peuvent également être partiellement hydrogénés à l'aide du catalyseur à nickel de Raney afin de réduire le glucose résiduel. Le polydextrose-N est du polydextrose neutralisé

Composition

Pas moins de 90 % de polymère sur la substance exempte de cendres et anhydre

Description

Solide blanc à ocre clair. Les polydextroses se dissolvent dans l'eau pour donner une solution claire, incolore à jaune paille

Identification

- A. Tests positifs de recherche de sucre et de sucre réducteur
- B. pH d'une solution à 10 %

Entre 2,5 et 7,0 pour le polydextrose
Entre 5,0 et 6,0 pour le polydextrose-N

Pureté

Eau	Pas plus de 4,0 % (Karl Fischer)
Cendres sulfatées	Pas plus de 0,3 % (polydextrose) Pas plus de 2,0 % (polydextrose-N)
Nickel	Pas plus de 2 mg/kg pour les polydextroses hydrogénés
1,6-Anhydro-D-glucose	Pas plus de 4,0 % sur la base de la matière exempte de cendres et sèche
Glucose et sorbitol	Pas plus de 6,0 % combinés sur la base de la matière exempte de cendres et sèche; le glucose et le sorbitol sont déterminés séparément
Limite de poids moléculaire	Test négatif pour les polymères de poids moléculaire supérieur à 22 000
5-Hydroxyméthylfurfural	Pas plus de 0,1 % (polydextrose) Pas plus de 0,05 % (polydextrose-N)
Plomb	Pas plus de 0,5 mg/kg

E 1404 AMIDON OXYDÉ**Définition**

L'amidon oxydé est de l'amidon traité à l'hypochlorite de sodium

Description

Poudre ou granules ou (sous forme pré-gélatinisée) paillettes, poudre amorphe ou grosses particules, de couleur blanche ou presque blanche

Identification

- A. Forme non pré-gélatinisée: par observation au microscope
- B. Test positif de coloration à l'iode (bleu foncé à rouge clair)

Pureté (toutes les valeurs sont exprimées sur la base anhydre, à l'exception de la perte par déshydratation)

Perte par déshydratation	Pas plus de 15,0 % pour l'amidon de céréales Pas plus de 21,0 % pour la fécule de pomme de terre Pas plus de 18,0 % pour les autres amidons
Groupes carboxyle	Pas plus de 1,1 %
Dioxyde de soufre	Pas plus de 50 mg/kg pour les amidons de céréales modifiés Pas plus de 10 mg/kg pour les autres amidons modifiés, sauf spécification contraire
Arsenic	Pas plus de 1 mg/kg
Plomb	Pas plus de 2 mg/kg
Mercur	Pas plus de 0,1 mg/kg

E 1410 PHOSPHATE D'AMIDON**Définition***Description*

Le phosphate d'amidon est de l'amidon estérifié à l'acide orthophosphorique, aux orthophosphates de sodium ou de potassium ou au triphosphosphate de sodium

Poudre ou granules ou (sous forme pré-gélatinisée) paillettes, poudre amorphe ou grosses particules, de couleur blanche ou presque blanche

Identification

- A. Forme non pré-gélatinisée: par observation au microscope
- B. Test positif de coloration à l'iode (bleu foncé à rouge clair)

Pureté (toutes les valeurs sont exprimées sur la base anhydre, à l'exception de la perte par déshydratation)

Perte par déshydratation

Pas plus de 15,0 % pour l'amidon de céréales
Pas plus de 21,0 % pour la fécule de pomme de terre
Pas plus de 18,0 % pour les autres amidons

Phosphates résiduels

Pas plus de 0,5 % (exprimés en P) pour l'amidon de blé ou la fécule de pomme de terre
Pas plus de 0,4 % (exprimés en P) pour les autres amidons

Dioxyde de soufre

Pas plus de 50 mg/kg pour les amidons de céréales modifiés
Pas plus de 10 mg/kg pour les autres amidons modifiés, sauf spécification contraire

Arsenic

Pas plus de 1 mg/kg

Plomb

Pas plus de 2 mg/kg

Mercurure

Pas plus de 0,1 mg/kg

E 1412 PHOSPHATE DE DIAMIDON**Définition***Description*

Le phosphate de diamidon est de l'amidon réticulé au trimétaphosphate de sodium ou à l'oxychlorure de phosphore

Poudre ou granules ou (sous forme pré-gélatinisée) paillettes, poudre amorphe ou grosses particules, de couleur blanche ou presque blanche

Identification

- A. Forme non pré-gélatinisée: par observation au microscope
- B. Test positif de coloration à l'iode (bleu foncé à rouge clair)

Pureté (toutes les valeurs sont exprimées sur la base anhydre, à l'exception de la perte par déshydratation)

Perte par déshydratation

Pas plus de 15,0 % pour l'amidon de céréales
Pas plus de 21,0 % pour la fécule de pomme de terre
Pas plus de 18,0 % pour les autres amidons

Phosphates résiduels	Pas plus de 0,5 % (exprimés en P) pour l'amidon de blé ou la fécule de pomme de terre Pas plus de 0,4 % (exprimés en P) pour les autres amidons
Dioxyde de soufre	Pas plus de 50 mg/kg pour les amidons de céréales modifiés Pas plus de 10 mg/kg pour les autres amidons modifiés, sauf spécification contraire
Arsenic	Pas plus de 1 mg/kg
Plomb	Pas plus de 2 mg/kg
Mercurure	Pas plus de 0,1 mg/kg

E 1413 PHOSPHATE DE DIAMIDON PHOSPHATÉ

Définition

Le phosphate de diamidon phosphaté est de l'amidon ayant fait l'objet de l'ensemble des traitements décrits pour le phosphate d'amidon et pour le phosphate de diamidon

Description

Poudre ou granules ou (sous forme pré-gélatinisée) paillettes, poudre amorphe ou grosses particules, de couleur blanche ou presque blanche

Identification

- A. Forme non pré-gélatinisée: par observation au microscope
- B. Test positif de coloration à l'iode (bleu foncé à rouge clair)

Pureté (toutes les valeurs sont exprimées sur la base anhydre, à l'exception de la perte par déshydratation)

Perte par déshydratation

Pas plus de 15,0 % pour l'amidon de céréales
Pas plus de 21,0 % pour la fécule de pomme de terre
Pas plus de 18,0 % pour les autres amidons

Phosphates résiduels

Pas plus de 0,5 % (exprimés en P) pour l'amidon de blé ou la fécule de pomme de terre
Pas plus de 0,4 % (exprimés en P) pour les autres amidons

Dioxyde de soufre

Pas plus de 50 mg/kg for pour les amidons de céréales modifiés
Pas plus de 10 mg/kg pour les autres amidons modifiés, sauf spécification contraire

Arsenic

Pas plus de 1 mg/kg

Plomb

Pas plus de 2 mg/kg

Mercurure

Pas plus de 0,1 mg/kg

E 1414 PHOSPHATE DE DIAMIDON ACÉTYLÉ

Définition

Le phosphate de diamidon acétylé est de l'amidon réticulé au trimétaphosphate de sodium ou à l'oxychlorure de phosphore et estérifié à l'anhydride acétique ou à l'acétate de vinyle

Description

Poudre ou granules ou (sous forme pré-gélatinisée) paillettes, poudre amorphe ou grosses particules, de couleur blanche ou presque blanche

Identification

- A. Forme non prégélatinisée: par observation au microscope
- B. Test positif de coloration à l'iode (bleu foncé à rouge clair)

Pureté (toutes les valeurs sont exprimées sur la base anhydre, à l'exception de la perte par déshydratation)

Perte par déshydratation

Pas plus de 15,0 % pour l'amidon de céréales
 Pas plus de 21,0 % pour la fécule de pomme de terre
 Pas plus de 18,0 % pour les autres amidons

Groupes acétyl

Pas plus de 2,5 %

Phosphates résiduels

Pas plus de 0,14 % (exprimés en P) pour l'amidon de blé ou la fécule de pomme de terre
 Pas plus de 0,04 % (exprimés en P) pour les autres amidons

Acétate de vinyle

Pas plus de 0,1 mg/kg

Dioxyde de soufre

Pas plus de 50 mg/kg pour les amidons de céréales modifiés
 Pas plus de 10 mg/kg pour les autres amidons modifiés, sauf spécification contraire

Arsenic

Pas plus de 1 mg/kg

Plomb

Pas plus de 2 mg/kg

Mercur

Pas plus de 0,1 mg/kg

E 1420 AMIDON ACÉTYLÉ**Synonymes**

Acétate d'amidon

Définition

L'amidon acétylé est de l'amidon estérifié à l'anhydride acétique ou à l'acétate de vinyle

Description

Poudre ou granules ou (sous forme prégélatinisée) paillettes, poudre amorphe ou grosses particules, de couleur blanche ou presque blanche

Identification

- A. Forme non prégélatinisée: par observation au microscope
- B. Test positif de coloration à l'iode (bleu foncé à rouge clair)

Pureté (toutes les valeurs sont exprimées sur la base anhydre, à l'exception de la perte par déshydratation)

Perte par déshydratation

Pas plus de 15,0 % pour l'amidon de céréales
 Pas plus de 21,0 % pour la fécule de pomme de terre
 Pas plus de 18,0 % pour les autres amidons

Groupes acétyl

Pas plus de 2,5 %

Acétate de vinyle	Pas plus de 0,1 mg/kg
Dioxyde de soufre	Pas plus de 50 mg/kg pour les amidons de céréales modifiés Pas plus de 10 mg/kg pour les autres amidons modifiés, sauf spécification contraire
Arsenic	Pas plus de 1 mg/kg
Plomb	Pas plus de 2 mg/kg
Mercuré	Pas plus de 0,1 mg/kg

E 1422 ADIPATE DE DIAMIDON ACÉTYLÉ

Définition

L'adipate de diamidon acétylé est de l'amidon réticulé à l'anhydride adipique et estérifié à l'anhydride acétique

Description

Poudre ou granules ou (sous forme pré-gélatinisée) paillettes, poudre amorphe ou grosses particules, de couleur blanche ou presque blanche

Identification

- A. Forme non pré-gélatinisée: par observation au microscope
- B. Test positif de coloration à l'iode (bleu foncé à rouge clair)

Pureté (toutes les valeurs sont exprimées sur la base anhydre, à l'exception de la perte par déshydratation)

Perte par déshydratation	Pas plus de 15,0 % pour l'amidon de céréales Pas plus de 21,0 % pour la fécula de pomme de terre Pas plus de 18,0 % pour les autres amidons
Groupes acétylé	Pas plus de 2,5 %
Groupes adipate	Pas plus de 0,135 %
Dioxyde de soufre	Pas plus de 50 mg/kg pour les amidons de céréales modifiés Pas plus de 10 mg/kg pour les autres amidons modifiés, sauf spécification contraire
Arsenic	Pas plus de 1 mg/kg
Plomb	Pas plus de 2 mg/kg
Mercuré	Pas plus de 0,1 mg/kg

E 1440 AMIDON HYDROXYPROPYLÉ

Définition

L'amidon hydroxypropylé est de l'amidon étherifié à l'oxyde de propylène

Description

Poudre ou granules ou (sous forme pré-gélatinisée) paillettes, poudre amorphe ou grosses particules, de couleur blanche ou presque blanche

Identification

- A. Forme non prégélatinisée: par observation au microscope
- B. Test positif de coloration à l'iode (bleu foncé à rouge clair)

Pureté (toutes les valeurs sont exprimées sur la base anhydre, à l'exception de la perte par déshydratation)

Perte par déshydratation

Pas plus de 15,0 % pour l'amidon de céréales
Pas plus de 21,0 % pour la féculé de pomme de terre
Pas plus de 18,0 % pour les autres amidons

Groupes hydroxypropyle

Pas plus de 7,0 %

Chlorhydrine de propylène

Pas plus de 1 mg/kg

Dioxyde de soufre

Pas plus de 50 mg/kg pour les amidons de céréales modifiés
Pas plus de 10 mg/kg pour les autres amidons modifiés, sauf spécification contraire

Arsenic

Pas plus de 1 mg/kg

Plomb

Pas plus de 2 mg/kg

Mercuré

Pas plus de 0,1 mg/kg

E 1442 PHOSPHATE DE DIAMIDON HYDROXYPROPYLÉ**Définition**

Description

Le phosphate de diamidon hydroxypropylé est de l'amidon réticulé au trimétaphosphate de sodium ou à l'oxychlorure de phosphore et éthérifié à l'oxyde de propylène

Poudre ou granules ou (sous forme prégélatinisée) paillettes, poudre amorphe ou grosses particules, de couleur blanche ou presque blanche

Identification

- A. Forme non prégélatinisée: par observation au microscope
- B. Test positif de coloration à l'iode (bleu foncé à rouge clair)

Pureté (toutes les valeurs sont exprimées sur la base anhydre, à l'exception de la perte par déshydratation)

Perte par déshydratation

Pas plus de 15,0 % pour l'amidon de céréales
Pas plus de 21,0 % pour la féculé de pomme de terre
Pas plus de 18,0 % pour les autres amidons

Groupes hydroxypropyle

Pas plus de 7,0 %

Phosphates résiduels

Pas plus de 0,14 % (exprimés en P) pour l'amidon de blé ou la féculé de pomme de terre
Pas plus de 0,04 % (exprimés en P) pour les autres amidons

Chlorhydrine de propylène

Pas plus de 1 mg/kg

Dioxyde de soufre	Pas plus de 50 mg/kg pour les amidons de céréales modifiés Pas plus de 10 mg/kg pour les autres amidons modifiés, sauf spécification contraire
Arsenic	Pas plus de 1 mg/kg
Plomb	Pas plus de 2 mg/kg
Mercure	Pas plus de 0,1 mg/kg

E 1450 OCTÉNYLE SUCCINATE D'AMIDON SODIQUE

Synonyme	SSOS
Définition	L'octényle succinate d'amidon sodique est de l'amidon estérifié à l'anhydride octénylsuccinique
<i>Description</i>	Poudre ou granules ou (sous forme pré-gélatinisée) paillettes, poudre amorphe ou grosses particules, de couleur blanche ou presque blanche
Identification	
A. Forme non pré-gélatinisée: par observation au microscope	
B. Test positif de coloration à l'iode (bleu foncé à rouge clair)	
Pureté (toutes les valeurs sont exprimées sur la base anhydre, à l'exception de la perte par déshydratation)	
Perte par déshydratation	Pas plus de 15,0 % pour l'amidon de céréales Pas plus de 21,0 % pour la fécule de pomme de terre Pas plus de 18,0 % pour les autres amidons
Groupes octénylsuccinyle	Pas plus de 3 %
Résidus d'acide octénylsuccinique	Pas plus de 0,3 %
Dioxyde de soufre	Pas plus de 50 mg/kg pour les amidons de céréales modifiés Pas plus de 10 mg/kg pour les autres amidons modifiés, sauf spécification contraire
Arsenic	Pas plus de 1 mg/kg
Plomb	Pas plus de 2 mg/kg
Mercure	Pas plus de 0,1 mg/kg

E 1451 AMIDON OXYDÉ ACÉTYLÉ

Définition	L'amidon oxydé acétylé est de l'amidon traité à l'hypochlorite de sodium, puis estérifié à l'anhydride acétique
<i>Description</i>	Poudre ou granules ou (sous forme pré-gélatinisée) paillettes, poudre amorphe ou grosses particules, de couleur blanche ou presque blanche

Identification

- A. Forme non prégélatinisée: par observation au microscope
- B. Test positif de coloration à l'iode (bleu foncé à rouge clair)

Pureté (toutes les valeurs sont exprimées sur la base anhydre, à l'exception de la perte par déshydratation)

Perte par déshydratation

Pas plus de 15,0 % pour l'amidon de céréales
 Pas plus de 21,0 % pour la fécule de pomme de terre
 Pas plus de 18,0 % pour les autres amidons

Groupes carboxyle

Pas plus de 1,3 %

Groupes acétyle

Pas plus de 2,5 %

Dioxyde de soufre

Pas plus de 50 mg/kg pour les amidons de céréales modifiés
 Pas plus de 10 mg/kg pour les autres amidons modifiés, sauf spécification contraire

Arsenic

Pas plus de 1 mg/kg

Plomb

Pas plus de 2 mg/kg

Mercure

Pas plus de 0,1 mg/kg

E 1505 CITRATE DE TRIÉTHYLE**Synonyme**

Citrate d'éthyle

Définition

Dénomination chimique

Triéthyle-2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylate

EINECS

201-070-7

Formule chimique

$C_{12}H_{20}O_7$

Poids moléculaire

276,29

Composition

Pas moins de 99,0 %

Description

Liquide huileux inodore, pratiquement incolore

Identification

A. Poids spécifique

d_{25}^{25} : 1,135-1,139

B. Indice de réfraction

$[n]_D^{20}$: 1,439-1,441

Pureté

Eau

Pas plus de 0,25 % (Karl Fischer)

Acidité

Pas plus de 0,02 % (exprimés en acide citrique)

Arsenic

Pas plus de 3 mg/kg

Plomb

Pas plus de 5 mg/kg

E 1518 TRIACÉTATE DE GLYCÉRYLE

Synonyme	Triacétine
Définition	
<i>Dénomination chimique</i>	Triacétate de glycéryle
EINECS	203-051-9
<i>Formule chimique</i>	C ₉ H ₁₄ O ₆
<i>Poids moléculaire</i>	218,21
<i>Composition</i>	Pas moins de 98,0 %
<i>Description</i>	Liquide incolore, quelque peu huileux, à l'odeur légèrement grasse
Identification	
A. Tests positifs de recherche de l'acétate et du glycérol	
B. Indice de réfraction	Entre 1,429 et 1,431 à 25 °C
C. Poids spécifique (25 °C/25 °C)	Entre 1,154 et 1,158
D. Intervalle d'ébullition	Entre 258 et 270 °C
Pureté	
Eau	Pas plus de 0,2 % (Karl Fischer)
Cendres sulfatées	Pas plus de 0,02 % (exprimés en acide citrique)
Arsenic	Pas plus de 3 mg/kg
Plomb	Pas plus de 5 mg/kg

E 1520 PROPANE-1,2-DIOL

Synonyme	Propylène glycol
Définition	
<i>Dénomination chimique</i>	1,2-dihydroxypropane
EINECS	200-338-0
<i>Formule chimique</i>	C ₃ H ₈ O ₂
<i>Poids moléculaire</i>	76,10
<i>Composition</i>	Pas moins de 99,5 % sur la base anhydre
<i>Description</i>	Liquide visqueux, hygroscopique, incolore, clair

Identification

A. Solubilité

Soluble dans l'eau, l'éthanol et l'acétone

B. Poids spécifique

 d_{20}^{20} : 1,035-1,040

C. Indice de réfraction

 $[n]_D^{20}$: 1,431-1,433**Pureté**

Intervalle de distillation

Se distille à 99 % v/v entre 185 et 189 °C

Cendres sulfatées

Pas plus de 0,07 %

Eau

Pas plus de 1,0 % (Karl Fischer)

Plomb

Pas plus de 5 mg/kg»